

220C0879 FR0004056851-FS0245

6 mars 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE	
(Euronext Paris)	

1. Par courrier reçu le 5 mars 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 février 2020, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ et de CDC Croissance, le seuil de 10% du capital de la société VALNEVA SE et détenir indirectement 9 333 930 actions VALNEVA SE représentant 16 790 715 droits de vote, soit 10,13% du capital et 14,23% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	7 456 785	8,09	14 913 570	12,64
CDC Croissance	1 877 145	2,04	1 877 145	1,59
Total CDC	9 333 930	10,13	16 790 715	14,23

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALNEVA SE sur le marché par la société CDC Croissance.

- 2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
 - « Conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce, la CDC déclare ses intentions suivantes pour les six prochains mois :
 - le franchissement en hausse à titre indirect par la CDC du seuil de 10% du capital de la société VALNEVA résulte d'acquisition de titres sur le marché par CDC Croissance, [...] détenue [intégralement] par la CDC ;
 - la CDC n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers constitutif d'une action de concert ;
 - elle [envisage] de procéder a des achats d'actions VALNEVA SE en fonction des opportunités et des conditions de marché;
 - elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de VALNEVA SE ;
 - elle n'envisage pas de modifier la stratégie de VALNEVA SE ;
 - elle ne prévoit pas de procéder aux opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF;
 - elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnes aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de VALNEVA SE ;
 - elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs. »

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 92 132 927 actions représentant 117 998 619 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.